



Le lundi 27 avril 2026

Chers membres,

Le conseil des athlètes du CPC a pris la décision de tenir ses élections plus tôt en 2026, puisqu'il y a actuellement deux postes vacants que nous souhaitons remplir, en plus de répondre aux exigences de nos élections régulières suivant les Jeux d'hiver.

Ainsi, le comité paralympique canadien (CPC) sollicite présentement des mises en candidature pour son Conseil des athlètes : **un (1) représentant des sports d'hiver et trois (3) représentants des sports d'été pour un mandat de quatre ans, ainsi qu'un (1) représentant des sports d'été pour un mandat de deux ans.**

Le Conseil des athlètes du CPC est un groupe élu d'athlètes paralympiques actifs et retraités qui agit comme voix collective et défenseur des intérêts des athlètes paralympiques du Canada et du mouvement paralympique au pays. Le Conseil des athlètes fournit des avis et recommandations du point de vue des athlètes au personnel du CPC, aux comités et au conseil d'administration.

À ce titre, le CPC vous informe du processus de mise en candidature et d'élection pour le Conseil des athlètes.

Un dossier de mise en candidature complet comprend :

- Le formulaire de mise en candidature
- Une lettre d'appui de l'organisation nationale de sport (ONS) à laquelle l'athlète est affilié • Une lettre de présentation et un curriculum vitæ de l'athlète proposé, incluant son engagement dans le Mouvement paralympique

#### **Admissibilité à la mise en candidature :**

Pour être admissible à l'élection, une personne doit:

- être admissible à participer aux Jeux paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 ou aux Jeux paralympiques d'été de Los Angeles 2028; ou
- avoir participé aux deux éditions précédentes des Jeux paralympiques pertinents à son sport; ou
- avoir déjà participé à des Jeux paralympiques pertinents et avoir officiellement pris sa retraite sportive dans les huit années précédant la date de soumission de la candidature; et
- être en règle auprès de son Organisation nationale de sport, obtenir l'appui de celle-ci et ne pas avoir d'antécédents de violation des règles antidopage.



Un maximum d'un candidat par sport membre d'une organisation nationale de sport (ONS) inscrit au programme paralympique peut se présenter à l'élection. Si plusieurs candidats d'un même sport sont proposés, le personnel du CPC en informera immédiatement les candidats afin qu'ils procèdent à une auto-sélection.

À noter que Volleyball Canada et Nordiq Canada comptent toujours des membres actifs au sein du conseil et ne pourront donc pas proposer des candidats pour ce cycle de mise en candidature.

Si un seul candidat ne peut être déterminé par un membre ONS, aucun candidat de ce sport ne sera proposé.

Toute la documentation doit être reçue **au plus tard à 23 h 59 (HE) le mercredi 27 mai 2026** et envoyée à:

Comité paralympique canadien  
a/s Vincent Côté  
Courriel: [nominations@paralympic.ca](mailto:nominations@paralympic.ca)

La liste des candidatures admissibles sera transmise à tous les athlètes et membres pour examen au plus tard à 23 h 59 (HE) **le 27 mai 2026**, conformément au mandat du conseil des athlètes.

Pour toute information supplémentaire concernant le processus électoral, n'hésitez pas à communiquer avec Vincent Côté à [nominations@paralympic.ca](mailto:nominations@paralympic.ca).

Cordialement,

Heidi Peters  
Présidente, Conseil des athlètes  
Comité paralympique canadien



## Formulaire de mise en candidature

### PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Chaque membre sportif paralympique du CPC en règle à la date de l'appel de candidatures est autorisé à proposer un (1) candidat.

Les sports de volleyball assis et de ski paranordique ne peuvent pas soumettre de candidatures puisqu'ils sont déjà représentés au sein du Conseil des athlètes.

### MISE EN CANDIDATURE – MEMBRE SPORTIF DU CPC (JEUX PARALYMPIQUES)

Nom du/de la candidat(e) :	
Courriel ou téléphone du/de la candidat(e) :	
Nom du membre proposant (ONS) :	
Titre du/de la proposant(e) :	
Courriel du/de la proposant(e) :	
Signature du/de la proposant(e) :	
Date:	

Veillez soumettre le dossier complet de mise en candidature à Vincent Côté à [nominations@paralympic.ca](mailto:nominations@paralympic.ca) au plus tard à **23 h 59 (HE) le 27 mai 2026**.

Un dossier complet comprend : (1) Le formulaire de mise en candidature, (2) Une lettre d'appui de l'organisation nationale de sport à laquelle l'athlète est affiliée, (3) Une lettre de présentation et un curriculum vitae de l'athlète proposé, incluant son engagement dans le mouvement paralympique



## Appel aux candidatures et processus d'élections

Un appel de candidatures pour les membres du Conseil sera envoyé aux athlètes au moins 90 jours avant la dernière réunion en personne du Conseil des athlètes à la fin d'un mandat de quatre ans.

Les candidats peuvent être proposés par tout athlète ou se proposer eux-mêmes auprès de leur ONS, selon les modalités décrites dans l'appel de candidatures et sous réserve des critères d'admissibilité énoncés ci-dessus.

Soixante (60) jours avant la dernière réunion du mandat de quatre ans du Conseil des athlètes, les mises en candidature seront closes et les candidats admissibles seront annoncés électroniquement aux athlètes dans un délai d'une semaine.

Les athlètes sont admissibles à voter pour les membres du Conseil des athlètes selon les modalités décrites dans l'appel de candidatures. Les candidats élus seront annoncés 30 jours avant la dernière réunion en personne du Conseil à la fin de son mandat de quatre ans.

### Résumé de la procédure d'élection

1. 90 jours avant la dernière réunion du conseil: publication de l'appel de candidatures.
2. 60 jours avant la dernière réunion: clôture des candidatures et annonce des candidats admissibles; début de l'élection.
3. 30 jours avant la dernière réunion: fin du vote et annonce des membres élus.

<b>APPEL DE CANDIDATURES (90 JOURS)</b>	<b>CLÔTURE DES CANDIDATURES (60 JOURS)</b>	<b>ANNONCE DES CANDIDATS(ES) (59 JOURS)</b>	<b>ÉLECTION COMPLÉTÉE (30 JOURS)</b>	<b>RÉUNION FINALE</b>
27 avril 2026	27 mai 2026	28 mai 2026	26 juin 2026	26 juillet 2026

Les votes seront comptabilisés à l'aide d'un service en ligne réputé, identifié par le personnel du CPC ou par le conseil des athlètes du CPC.